

CLASSES EXCEPTIONNELLES **Certifiés/PLP/PEPS 2018/2019**

La circulaire académique du 8 octobre 2018 ouvre la campagne d'avancement à la Classe Exceptionnelle des Certifiés, PLP et PEPS 2018/2019.

Pour mémoire, **les listes 2017/2018** avaient été soumises à l'avis de la CCMA du 28 mai 2018 avec des contingents sans rapport avec les besoins.

Vivier 1 : 37 promotions (Certifiés 30 ; PEPS 3 et PLP 5) pour 18 candidatures recevables (Certifiés 17, PEPS 0 et PLP 1) pour 147 candidatures rejetées.

A noter que, compte tenu des conditions pour relever du vivier 1, sur 18 promus, 16 étaient enseignants en BTS à temps plein et 2 Chefs des travaux DDFPT à temps plein.

Vivier 2 : 8 promotions (Certifiés 6 ; PEPS 1 et PLP 1) pour 120 promouvables (Certifiés 95 ; PEPS 5 et PLP 20)

Vivier 2 2018/2019

Pour y prétendre, il convient d'être au 6^{ème} échelon de la Hors Classe au 1^{er} septembre 2018.

Dès que cette condition est remplie, **l'inscription est automatique.**

→ S'il n'y a pas d'acte de candidature à faire, il est judicieux de mettre à jour son CV sur l'professionnel et si besoin « l'enrichir ».

Le Rectorat a recensé 107 enseignants relevant du Vivier 2 (Certifiés 81 ; PEPS 5 et PLP 21)

Nous ignorons les contingents académiques 2018/2019, mais nous savons déjà qu'il y aura peu de promus !

Vivier 1 2018/2019

Pour y prétendre, il convient de remplir 3 conditions cumulatives :

→ **Etre au 3^{ème} échelon de la Hors Classe au 1^{er} septembre 2018.**

Le Rectorat a recensé 348 enseignants remplissant cette condition (Certifiés 272 ; PEPS 24 et PLP 52)

→ **Justifier de 8 années de service pour des fonctions particulières, notamment :**

- Référent auprès d'élèves en situation de handicap.
- Enseigner en Éducation Prioritaire, ECLAIR, quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Picardie, un seul établissement répond à ce critère, le collège Marcel CALLO à Nogent/Oise.
- Fonction analogue à celle de Maître Formateur.

- **Fonction analogue à celle de Maître Formateur.**
- **Affectation dans l'enseignement supérieur (Université, BTS, CPGE).**
- **Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT, ex chef de travaux).**

Le Ministère a précisé que ces fonctions devaient avoir été accomplies pour la totalité du service.

A noter que les fonctions de tutorat, de référent pédagogique, de chef d'établissement 2nd degré...ne sont pas des fonctions éligibles pour le vivier 1.

Sur les 332 maîtres potentiellement concernés par le vivier 1, il est fort probable que moins d'une vingtaine (voire une dizaine) justifieront de l'une des conditions de service accomplies pendant 8 ans à temps complet.

→ **Faire acte de candidature sur Iprofessionnel et en profiter pour vérifier et enrichir votre CV.**

Pour les maîtres qui ont exercé l'une de ces fonctions sur une partie seulement de leur service, le SNEC-CFTC Picardie les invite toutefois à postuler pour permettre leur recensement afin d'agir auprès du Ministère.

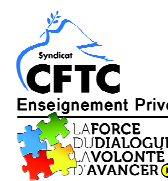
Nous ignorons les contingents académiques 2018/2019.

Pour éviter toute velléité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2, le Ministère a précisé : « *Les contingents du second vivier sont les contingents maximum. Il ne peut en aucun cas être procédé à une fongibilité entre les contingents du premier vivier et ceux du second vivier* ».

Les listes tant pour le Vivier 1 que pour le Vivier 2 sont établies dans l'ordre du barème qui prend en compte :

- **l'appréciation du Recteur** qui a pris connaissance de l'avis des chefs d'établissement et de l'avis des inspecteurs

Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insuffisant	0 point



- **l'ancienneté dans l'échelon** : nombre de points

	Echelon	3	4	5	6
Ancienneté	sans	3	12	24	36
	< 1 an	6	15	27	39
	De 1 an à 2 ans	9	18	30	42
	De 2 ans à 2,5 ans		21	33	45
	De 2,5 ans à 3 ans				
	3 ans et plus				48

Pour les heureux promus, le reclassement se fera selon la méthode de « l'indice égal ou immédiatement supérieur »

Grilles Indiciaires au 1.09.2017

Hors Classe Certifié/PLP/ PEPS	Ancienneté	Indice : salaire Au 1.09.2017
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	652 : 3 055,29
4 ^{ème}	2 ans 6 mois	705 : 3 303,65
5 ^{ème}	3 ans	751 : 3 519,20
6 ^{ème}	3 ans	793 : 3 716,02

Classe Exceptionnelle Certifié/PLP/PEPS/PE	Ancienneté	Au 1.09.2017 Indice : salaire
1 ^{er}	2 ans	690 : 3 233,36
2 ^{ème}	2 ans	730 : 3 420,80
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	770 : 3 608,24
4 ^{ème}		825 : 3 865,97
HeA1	1 an	885 : 4 147,13
HeA2	1 an	920 : 4 311,14
HeA3	Sans limite	967 : 4 531,39

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la permanence du SNEC-CFTC Picardie.

NOM – PRÉNOM :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
☎ :	☎ :
✉ :	@ :
ÉTABLISSEMENT :	
Souhaite une information sur le SNEC-CFTC <input type="checkbox"/>	
Souhaite adhérer au SNEC-CFTC <input type="checkbox"/>	
Souhaite une réponse à la question suivante :	

